DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 26 janvier à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LEFLOCH, Maire d'Ambialet.

Présents:

- ➤ M Jean-Pierre LEFLOCH
- ➤ Mme Florence DURAND
- ➤ M Christophe BEURAERT
- > Mme Patricia BEC
- ➤ M Jean-Marc SAUX

- Chantal MANAVIT
- Virginie PHIALIP
- > Sandrine ROUSTIT
- Bernard CAMBON

Absents: Jean-Pierre COSTES,

Monsieur Bruno SEGURA ayant donné procuration à Jean-Marc SAUX

<u>Désignation d'un secrétaire de séance</u> : Madame Virginie PHIALIP est désignée

secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR:

- > Intercommunalité
- > Prévision programme investissement
- Planification des projets pluriannuels
- Demande de DETR
- > Demande réserve parlementaire
- Subventions

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

L'accessibilité des bâtiments publics, participation scolarisation, labellisation du sentier l'ambialade, admission en non-valeur, numérotation voirie, bail commercial, éclairage public

1. Intercommunalité

Service à la population (Florence DURAND)

Actuellement est menée une action subventionnée par la caf, elle est réservée aux enfants de la 6ème et sera présentée aux élèves de primaire en mai –juin. L'objectif est de faire un livret de passage du CM2 à la 6ème.

En parallèle une action a été renouvelée cette année sur le thème de la laïcité cycle 4^{ème} 3^{ème}. (Volontariat)

Et enfin, une action subventionnée par la caf mais qui concerne les parents : création d'un blog pour partager les trucs et astuces, expériences.

Culture vie associative (Jean-Pierre LEFLOCH)

La réunion des associations de l'ensemble de la communauté aura lieu le 06 février 2016 à Mont roc.

Mr le Maire informe le conseil municipal que la CLECT 2015 n'a pas été validée par la préfecture et n'est donc toujours pas applicable.

2. Prévision programme investissement

Après discussion le conseil municipal retient les travaux suivants :

- Travaux d'isolation logement en face de la mairie Nicolas GRANIER de la CCMAV doit établir un diagnostic, nous vous le présenterons lors d'un prochain conseil municipal
 - > Ecole numérique
 - Aménagement point de vue « Le Roc » (Voir pour couper branchage, mettre table, bancs, poubelles et modifier la signalétique)
 - Aménagement touristique « Le couffour » (achat terrain, réalisation d'un parking ombragé, poubelle, tables, bancs....) : possibilité de déposer un dossier de subvention en septembre
 - Travaux de voirie : voir ruelle st gilles, ruelle de la maison de la chasse vers l'ancienne école de la condomine.....
 - Cours de l'école : Faire marcher la garantie décennale pour un affaissement du revêtement qui provoque une flaque d'eau.

3. Planification des projets pluriannuels

Une discussion est menée sur les travaux que le conseil municipal souhaiterait lancer dans les prochaines années :

- ➤ Alimentation en eau potable de Fédusse: Ces travaux consisteraient à mettre des conduites de diamètre 90 (à la place du 50 existant) afin de pouvoir alimenter des terrains situés dans le secteur Poun-Fédusse en vue notamment du PLUI. Le devis de Véolia est de l'ordre de 52 217.78 € TTC.
- Aggrandissement de l'atelier communal en réalisant un L : Mr le Maire propose qu'un groupe de travail se réunisse pour avancer sur ce dossier : Christophe BEURAERT, Jean-Pierre LEFLOCH, Jean-Marc SAUX, Thierry PASTUREL.
- > Travaux de rénovation de l'église de la Capelle

DELIB 25012016_1

4. Demande de DETR

Monsieur le Maire rappelle que nous avions envisagé lors d'un précédent conseil de réaliser l'acquisition de matériel numérique pour l'école.

Le montant de ces équipements s'élèvent à 9 727.00 € soit 11 672.40 € TTC.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité à la réalisation de cette opération. Ce dernier mandate Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à ce dossier et lui demande de déposer un dossier de demande de dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 50 % afin de pouvoir réaliser cet investissement.

Plan de financement HT:

	9 727.00	
Commune (autofinancement)	4 863.50	
D.E.T.R.	4 863.50	
i iai ao ii iai ao ii iai i		

DELIB 25012016_2

5. Demande de réserve parlementaire

Monsieur le maire indique que nous avons sollicité la réserve parlementaire concernant l'équipement numérique de l'école.

Le montant de ces équipements s'élèvent à 9 727.00 € HT soit 11 672.40 € TTC.

Après discussion le conseil municipal est favorable à l'unanimité pour qu'un dossier de demande de réserve parlementaire soit déposé et demande à Monsieur le Maire de déposer en parallèle une demande de dotation d'équipement des territoires ruraux afin de pouvoir réaliser cet investissement si notre dossier n'est retenu.

Plan de financement HT:

Réserve parlementaire	1 940.00
DETR	4 863.50
Commune (autofinancement)	2 923.50
	9 727.00

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier.

6. Subventions

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes reçues au titre de demandes de subventions :

Famille rurale:

➤ Chantier jeune : comme chaque année les jeunes de l'Association Familles Rurales souhaite réaliser un chantier sur Ambialet afin de pouvoir organiser une sortie : Le conseil municipal est favorable est propose une subvention de 400 €

Quelques travaux à effectuer sont cités :

- **♣** Traitement meuble église de bonneval
- ♣ Volets logement place village
- ♣ Volets logement en face de la mairie
- ➤ 50 ans de l'Association : Famille rurale nous sollicite pour une subvention exceptionnelle afin d'organiser une grande journée festive qui aura lieu le 11 juin 2016. : Le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 100 €

DELIB 25012016_3

7. Accessibilité bâtiments publics

Monsieur le Maire rappelle que les établissements ouverts au public doivent être accessibles aux personnes handicapées. Les établissements recevant du public (ERP) non conformes aux règles d'accessibilité au 1er janvier 2015 sont tenus de s'inscrire à un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui permet d'engager les travaux nécessaires dans un délai limité.

Afin de réduire les coûts il serait souhaitable que le diagnostic soit réalisé en interne au niveau de la communauté des Communes des monts d'Alban et du Villefranchois.

Après discussion le conseil municipal est favorable et autorise Monsieur le Maire à demander la réalisation des diagnostics pour les bâtiments suivants, ainsi que pour la voirie:

- Mairie
- Eglise d'Ambialet,
- Eglise de Bonneval
- Eglise de la Condomine
- Eglise de St Gilles
- Accueil touristique
- Toilettes publics La Condomine

- Toilettes publics aire de pique-nique
- Cimetières (4)

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier.

DELIB 25012016 4

8. Participation frais de scolarisation

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération de la commune de Saint-juéry en date du 21 décembre 2015 qui a fixé la participation annuelle aux charges de scolarisation des enfants non-résidents sur la commune à la somme de 515 euros par élève pour l'année scolaire 2015-2016.

Compte tenu que nous avons un élève scolarisé en classe spécialisée (CLIS) sur cette commune, nous allons donc devoir payer à la commune de Saint-juéry la somme de 515 euros.

9. <u>Labellisation l'Ambialade</u>

Une demande de labellisation FFRandonnée des itinéraires Promenade et Randonnée a été déposée pour le sentier du patrimoine « L'Ambialade ».

DELIB 25012016_5

10. Admission en non-valeur

Monsieur le maire fait lecture d'un état de non-valeur transmis par la trésorerie pour un montant de 7 569.20 €. Cette dette concerne un locataire parti en fin d'année 2015.

Le conseil municipal n'est pas favorable à la validation de l'admission en non-valeur et souhaite que ce dossier soit représenté au Conseil Municipal en 2017.

Délibération adoptée à la majorité

11. Numérotation voirie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une rencontre qui aura lieu vendredi 29 janvier 2016 concernant l'adressage. La poste doit nous établir un devis pour la mise en place de l'adressage sur notre commune. Nous vous présenterons les documents dans un prochain conseil municipal.

DELIB 25012016 6

12. Bail commercial

Monsieur le Maire présente le projet de commerce alimentaire qui pourrait ouvrir à l'ancienne école de la Condomine.

Après discussion le Conseil municipal est favorable à ce que l'on signe un bail commercial précaire d'une durée de deux ans.

Le loyer serait de 50€ par mois afin de lui apporer une aide à l'installation.

Il est décidé de demander à Maître Passabosc de rédiger le bail et que les frais de notaire soient partagés entre le locataire et le bailleur.

Afin de pouvoir rédiger l'acte nous devons faire réaliser un Diagnostic de Performance Energétique et un diagnostic Amiante.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité et mandate Monsieur le Maire à signer le bail et l'ensemble des pièces nécessaires à ce dossier.

13. Eclairage public

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal nous avions décidé de faire une réunion afin de trouver comme réaliser des économies d'énergie au niveau de l'éclairage public.

Plusieurs solutions étaient ressorties notamment de changer les lampes suspendues qui sont les plus anciennes et qui sont équipés d'ampoules très énergivores. Le coût de l'opération ($600 \in \text{environ}$ par lampe) reste élevé et nous devrons attendre de nombreuses années avant d'avoir amortie notre investissement. Après discussion le conseil municipal est plus favorable à l'extinction de certaines lampes à des horaires où il y a personne qui se promène à pied (24 h 00 - 5 h 00) par exemple.